

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/219 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DE LA REALISATION DU PROJET DE SECURISATION ET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU BRUTE DU PLATEAU BONIFACIEN PAR UN MAILLAGE EN DN 250 MM

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme CASALTA Laetitia à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme GUERRINI Christine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme NIELLINI Annonciade
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange

ETAIT ABSENT : M.

SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de réaliser le projet de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau brute du plateau bonifacien par un maillage en DN 250 mm, conformément au projet technique présenté par l'OEHC, d'un coût de 1,4 M€ HT.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de Corse l'inscription au titre du PEI, la part contributive de la Collectivité Territoriale de Corse s'établissant à 37 % du montant HT des travaux.

ARTICLE 3 :

ACTE que l'autorisation de programme correspondante sera inscrite au Budget Supplémentaire du présent exercice.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Sécurisation et renforcement de l'alimentation en eau brute du plateau bonifacien par un maillage en DN 250 mm

L'alimentation en eau brute du plateau bonifacien a été rendue possible, en 1974 par l'arrivée au lieu dit « Cavallu Morte », où se situe la station actuelle de traitement d'eau potable de la commune, d'une canalisation DN 400 mm en provenance de l'Oso.

Elle a été assurée, en 1982, par la mise en œuvre d'une canalisation DN 200 mm en forme de S, visant à toucher le plus de zones possibles. Cette canalisation unique est désormais saturée, et empêche d'alimenter dans des conditions acceptables de nouveaux clients.

La ressource amont a pour sa part été progressivement garantie au fil des ans (maillages divers notamment en provenance de Figari, alimentation complémentaire du barrage à partir de l'Orgone).

Il est désormais possible et nécessaire de reprendre le développement du réseau structurant du plateau bonifacien par la réalisation d'une nouvelle canalisation, maillée avec le DN 200 existant.

Cette nouvelle canalisation en DN 250 mm aura un linéaire de 5.3 km pour un coût de 1,4 M€ HT.

Elle permettra de sécuriser et d'améliorer les conditions de dessertes des abonnés actuels et de desservir de nouveaux clients sur l'ensemble du plateau bonifacien.

Elle aura ainsi notamment un impact important sur la consommation d'eau potable : une maison individuelle raccordée au réseau d'eau brute consomme de 350 à 400 m³ par an. C'est donc l'équivalent en eau potable qui peut être économisé tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles.

Les besoins en eau potable en sont diminués d'autant, ce qui aura un intérêt certain pour le dimensionnement de la future station de traitement, devant remplacer l'actuelle obsolète.

Un tel projet de sécurisation et de renforcement relève du Programme Hydraulique Structurant.

Je vous propose donc que la CTC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur inscription à un prochain COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI	63 %	882 000 €
CTC	37 %	518 000 €

Montant total		1,4 M€

L'ouverture de l'autorisation du programme correspondant sera prévue au BS 2011.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Réseau d'eau brute du Sud-est - Note relative à la mise en place d'un maillage en DN 250 mm sur le plateau bonifacien

I) Historique du réseau - Etat des lieux :

Initialement, le plateau bonifacien était alimenté par une conduite en DN 400 mm en provenance de l'Oso (1974) dont le point d'arrivé se situait au lieu dit « Cavallo Mortu » ou se trouve la station actuelle de traitement AEP de la ville de Bonifacio.

L'augmentation de la ressource disponible, grâce à la construction du barrage de l'Ospédale (première mise en eau en 1979) permettait de mettre en place en 1981 la canalisation en 250 mm joignant Cavallo Mortu au stade, puis en 1982 la canalisation en 200 mm qui dessert successivement les secteurs de Santa Manza, Saint Julien, Saint Jean, et pour finir Sperone (dont le golf du même nom).

A l'époque les considérants qui ont prévalu étaient une couverture rapide de la plus grande partie du plateau bonifacien, d'où le déploiement dans un premier temps d'une *conduite principale unique* (non ramifiée) présentant d'importantes circonvolutions afin de toucher le plus de zones possibles - d'où la forme caractéristique en « 2 » du tracé de la canalisation.

Très vite la demande globale du réseau sud augmente et le barrage de l'Ospédale ne suffit plus. Ceci conduit à mettre en place le barrage de Figari, dont la première mise en eau a lieu en 1993.

La desserte du plateau bonifacien est sécurisée par la mise en place d'une liaison en DN 500 mm entre le barrage de Figari et le nœud de Francolu (1994).

En 2000, l'OEHC réalise une deuxième alimentation en 400 du plateau Bonifacien à partir de nœud de Francolu et ce, jusqu'au stade.

La réalisation de cette conduite doit répondre à plusieurs besoins distincts :

- Possibilité pour la commune de Bonifacio de disposer d'un panel de choix géographiques pour l'implantation de sa future station AEP,
- Accroissement de la capacité globale de desserte du plateau Bonifacien,
- Possibilité d'utiliser des ressources distinctes (Figari - Ospédale) pour l'eau à destination AEP, et l'eau à usage agricole et d'agrément (Agriculteur - Golf - Jardins),
- Sécurisation de l'alimentation tant en terme de ressource, que de conduites d'alimentation (bascule indistincte des deux canalisations en 400 mm sur l'une ou l'autre des ressources Ospédale et/ou Figari.

En 2004 l'OEHC réalise le remplissage de Figari par la prise de l'Orgone.

Ce dispositif garantit désormais un remplissage optimal du Barrage.

La ressource brute disponible à l'entrée du plateau bonifacien permet donc désormais de garantir son alimentation à long terme.

II) Etat actuel - problèmes rencontrés :

De par la conception du réseau, l'ensemble des consommateurs du plateau bonifacien sont alimentés le long d'une *unique canalisation principale*.

Or, celle-ci réunit trois caractéristiques problématiques :

- Par conception elle est très longue, les pertes de pressions sont donc importantes.
- En bout de réseau se trouve le consommateur le plus important (Golf de Sperone).
- En quasi bout de réseau se trouve la zone de Saint Jean, et de Gallo problématique en termes de pression du fait : de sa position sur le réseau d'une part, d'une altitude relative importante d'autre part (points à la cote 80).

Ainsi, depuis une dizaine d'années, l'ajout d'un consommateur important ou d'un groupe de consommateurs est non seulement conditionné à la possibilité de garantir en termes de débit et de pression l'alimentation dudit client, mais aussi de ne pas dégrader la desserte des clients existants sur *l'ensemble de la canalisation principale*.

En d'autres termes on peut affirmer que, en l'état le réseau d'eau brute de Bonifacio est saturé.

III) Suite à donner :

La canalisation principale a, à l'époque été conçue comme une base de développement du réseau. Elle est réalisée dans un diamètre unique (DN 200 mm) sur toute sa longueur, ce qui permet d'envisager hydrauliquement une série de maillages et de développements efficaces. Il est désormais à la fois possible et nécessaire de reprendre le développement du réseau structurant du plateau là où il a été arrêté, en 1982.

Il s'agit en l'occurrence de réaliser sur 5 km environ un maillage en 250 mm entre le lieu-dit « Cavallu mortu » et le nord de Gallo juste en amont de la zone de Saint Jean. Ce maillage permettra d'une part de desservir la zone de Saint Julien, jusqu'alors isolée, d'autre part de résoudre les problèmes de pression rencontrés sur les zones hautes que sont Gallo - Les Pylônes Saint-Jean.

Une fois mis en place, ce maillage mettra fin à l'état de saturation du réseau.

Il permettra non seulement de résoudre les problèmes existants, mais également à moyen terme de satisfaire les nouvelles demandes qui jusqu'à présent étaient ajournées.

IV) Impact en termes d'eau potable

Le plateau bonifacien compte (hors station AEP) 133 points de livraison cumulant un débit souscrit de 913 m³/h dont 60 points de livraison de type compteur individuel 3 m³/h.

La consommation globale du plateau en 2008 était de l'ordre de 270 000 m³ dont 160 000 pour le golfe de Sperone, environ 20 000 de consommations de particuliers, et 90 000 de consommation sur les points de livraison de type « Bornes A », dont l'usage est majoritairement agricole.

L'impact en termes d'eau potable du confortement du réseau d'eau brute bonifacien, peut être appréhendé à partir de l'analyse des consommations des compteurs particuliers 3 m³/h (L'agriculture, n'ayant a priori que peu d'impact, ainsi que les activités fortement consommatrices - Golf - qui de toute manière ne pourraient pas financièrement, *exercer leur activité avec de l'eau potable*).

En neutralisant les compteurs dont la consommation a été absolument nulle (en partant du principe que dans ce cas la maison a été inoccupée cette année là, et que donc il en aura été de même pour la consommation d'eau potable), nous arrivons à une consommation moyenne de 357 m³ pour l'année 2008, à rapprocher de la moyenne estimée pour la Corse d'une consommation de 400 m³.

Nous pouvons donc affirmer que l'impact indirect de ce projet en termes d'eau potable sera une économie de consommation de 350 à 400 m³ par maison individuelle équipée de l'eau brute (qu'il s'agisse d'une construction neuve, ou d'une habitation qui ne pouvait être desservie en raison de la saturation du réseau EB).

Cette économie en termes de capacité nécessaire aura une répercussion directe sur le dimensionnement de la future station de traitement d'eau potable de Bonifacio.

V) Aspect technico financier

Le projet consiste dans un premier temps en la pose d'environ 53 km de canalisations en DN 250 mm.

Le montant de l'opération s'élève à 1 400 000,00 € HT hors réalisation de branchements neufs.